



Procès-verbal de la réunion du jeudi 4 juillet 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Cuy-Saint-Fiacre, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 24 juin et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membre en exercice : 81.

Délégués présents : 56

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : Emmanuel Duclos.

Etaient présents :

Ms et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Vieubled B. Lamulle N. Duclos E. Beuvin M. Langlois R. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Patris P. Mainemarre N. Lejeune M. Caillaud B. Decoudre J. Lesueur C. Turban P. Guesdon D. Duval J. Picard E. Méry I. Larchevêque F. Delafontaine B. Pain J.L. Legendre F. Blondé J. Cailleux M. Godin J. Duval A. Buquet J. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Bisson J.P. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Sagot J. Coutard G. Lefebvre C. Ducrocq C. Elie C. Degry D. Dupard R. Dion P. Ovarit B. Duflos J.Y. Thillard M.B. Dumouchel J.C. Hermand T.

Absents excusés : R. Décarnelle, E. Broux, M. Bonino. D. Rouzé. J.M. Buuquet. P. Mariette. et M. Gibaux.

Excuses et pouvoirs :

- F.M Noël excusé, pouvoir à C. Ducrocq
- M. Denjean excusé, pouvoir à F. Legendre
- C. Hagnéré excusée, pouvoir à D. Guesdon
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Godin
- F. Knoops excusée, pouvoir à B. Delafontaine
- R. Devin excusé, pouvoir à C. Cumont.

M. Picard, président, s'assure que le quorum est atteint et débute la séance avec la présentation des travaux du « très haut débit » sur le territoire communautaire. Il remercie M. Pascal Martin, président du Département, Mme Virginie Lucot Avril, présidente de SM.N (Seine-Maritime Numérique) et M. Frédéric Demailly, responsable de la communication, en charge des relations avec les collectivités.

M. Picard laisse la parole à M. Martin qui précise que le Département met une priorité sur le très haut débit afin de rendre celui-ci plus attractif et constate que le numérique fait partie du quotidien de chacun. Il ajoute que le délai initialement annoncé pour les travaux est réduit de moitié (7 ans maximum). Les travaux à réaliser sur un peu plus de 600 communes représentent 360 millions d'euros.

Mme Lucot Avril précise que l'installation de la fibre dans les communes passe dans un premier temps, par l'accord des communes. Si le Maire n'est pas d'accord, la commune ne sera pas équipée. Des conventions doivent également être passées avec les propriétaires d'immeuble de plus de 4 logements. Il y a 24 800 Km de câble optique à déployer, 4 000 conventions à passer avec les particuliers et 60 000 boîtiers à installer dans les communes.

L'aspect financier :

Mme Lucot Avril précise que depuis le 20 décembre dernier, le Département a reçu l'accord financier de l'Etat. La dépense sera financée ainsi : 52 millions d'euros financés par la Région, 54 millions de France très haut débit (avec l'obligation d'utiliser les réseaux existants), 154 millions d'euros de redevance du délégataire, le reste est financé par les communautés de communes et le Département. Pour la CC4R, cela représente une dépense de 4,7 millions d'euros sur 25 ans.

L'aspect technique :

M. Demailly prend la parole et présente les caractéristiques de la fibre, la FttH : Fiber to the Home, en français : fibre jusqu' à la maison. Débit d'accès à 100 Mbits, actuellement avec l'ADSL entre 20 à 40 Mbits. Certains opérateurs proposent des débits jusqu'à 300 Mbits. La fibre a une meilleure tenue que celle du réseau cuivre, elle est insensible à la foudre et à l'humidité.

Les travaux :

Un local (armoire de rue) accueillera les nœuds de raccordement optique (N.R.O) qui permettent la concentration des sous-répartiteurs optiques (S.R.O) et regroupent entre 3000 à 15 000 lignes. 29 N.R.O seront à déployer en Seine-Maritime, dont 5 qui couvriront le secteur de la CC4R et seront situés à Buchy, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray, Nolléval et Ry. Le raccordement final de l'abonné se fera par l'installation de boîtier (point de branchement optique P.B.O) installé sur poteau, façade, en chambre de tirage ou en colonne montante sur le domaine public. Ce P.B.O permet de raccordement de 1 à 6 foyers. Pour finir, une prise sera installée chez l'abonné permettant le branchement de la box à la fibre optique, après que l'administré est souscrit un abonnement auprès d'un opérateur Télécom (Orange, Free, SFR etc...). Il faut pour cela que fournisseur d'accès internet ait conventionné avec S.M.N. aujourd'hui, 3 fournisseurs sont déjà présents dans le réseau : Orange, SFR et Free.

L'état d'avancement pour la CC4R :

M. Martin invite les élus à ne pas diffuser les informations de l'état d'avancement et plus précisément le planning de déploiement, car, à ce stade, il est difficile de définir les périodes exactes de raccordement. Ce document est une base de travail.

Mme Lucot Avril ajoute que le marché a été attribué en février 2018 à 3 entreprises : Axione, Bouygues et Résonance. 5 prises sur Mesnil Mauger seront réalisées par l'entreprise MS3 (autre lot). S.M.N va faire travailler 71 entreprises pour l'installation de la fibre d'ici à 2021, 110 emplois créés.

Aujourd'hui, 2 communes sont en cours de signature pour les nœuds de raccordement optiques : Gournay-en-Bray et Ry. Grutage du N.R.O sur Buchy et Nolléval avant la fin d'année. Les prises seront commercialisées sur le territoire d'ici à fin 2021.

Le respect des engagements de S.M.N sur le calendrier actuel dépend de :

- La rapidité d'instruction et de retour des conventions d'installation d'équipements
- L'implication des communes concernées
- La signature par les particuliers et les propriétaires bailleurs individuels des conventions nécessaires aux appuis en façade.

Un kit de communication à destination des élus sera prochainement disponible.

M. Legay pensait que les collègues ou entreprises seraient plus vite raccordées.

Mme Lucot Avril lui répond que le plan d'accélération qui a été voté permet à chaque adresse connue d'être raccordé en même temps, sans distinction.

M. Cosquer demande comment ça se passe si une adresse pose problème.

Mme Lucot Avril répond qu'il faut impérativement résoudre le problème de l'adresse avant que les travaux ne démarrent dans la rue.

M. Pain demande si le réseau sera sécurisé.

M. Demailly répond que le réseau entre les N.R.O et les armoires optiques sera sécurisé par des boucles prévues à cet effet.

M. Vieubled demande s'il faudra deux abonnements à un administré qui a son habitation au même endroit que son entreprise.

Mme Lucot Avril répond qu'il faudra deux abonnements, mais qui seront à souscrire avec le fournisseur d'accès internet et non pas S.M.N

M. Quesney demande si des travaux sont prévus dans une rue, est-il possible d'enfouir les réseaux.

Mme Lucot Avril répond que si la commune a déjà déposé un dossier de travaux auprès du SDE 76 pour l'enfouissement des réseaux dans lequel la ligne téléphonique est prévue, et si les études démontrent que la fibre doit passer dans ce réseau, forcément S.M.N suivra cette ligne enfouie.

M. Turban demande si le propriétaire a le choix de l'emplacement de la prise dans son habitation.

Mme Lucot Avril répond qu'il a le choix d'implanter la prise où il veut.

M. Picard remercie les intervenants de S.M.N, il ajoute que le diaporama présenté sera adressé à chacun des délégués communautaires, par mail.

M. Lejeune quitte la réunion et ne participe pas à la séance du conseil communautaire.

Le compte rendu de la dernière séance, est adopté à l'unanimité par les membres présents. Mme Legendre émet 3 observations qui sont corrigées au compte-rendu.

M. Pain demande si le dossier de la gendarmerie a avancé.

M. Picard laisse la parole à M. Ducrocq qui précise que des travaux ont été effectués comme le débouchage des canalisations d'eau pluviale par la société Halbourg. En ce qui concerne la toiture et la clôture, il convient de se réunir pour décider des travaux que la CC4R souhaite faire. Le bail précise que ces travaux sont à la charge de la Com-Com.

M. Picard demande aux élus l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour qui concerne le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département pour le balisage des chemins de randonnée.

Les élus acceptent à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Ouverture d'un poste en remplacement du départ d'un agent

Suite à la demande de mutation de Mme Pupin, la CC4R doit ouvrir un poste pour recruter un agent pour la remplacer, sur 35 heures à compter du mois de juillet. Le grade de cet agent sera défini en fonction de la personne qui sera recrutée.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation du président à signer une convention avec le C.D.G pour le R.G.P.D

Le C.D.G. 76 a organisé un groupement de commandes pour assurer la mission liée au R.G.P.D (règlement général de la protection des données). Les collectivités qui souhaitent y participer doivent délibérer pour autoriser le président à signer une convention avec le C.D.G 76. Au sein de la CC4R, cette mission sera facturée 2000€ par le centre de gestion.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation d'accepter un remboursement d'assurances

Une délibération doit être enregistrée pour autoriser le président à accepter un remboursement de l'assurance pour un sinistre sur un véhicule du S.S.I.A.D, pour un remplacement de pare-brise, montant : 540,62€. Le conseil délibère à l'unanimité.

Décision modificative n°3/2019 sur le budget principal

Une décision modificative doit être enregistrée pour rembourser les charges 2018 aux médecins de la maison médicale de la Feuillie qui ont versé des acomptes supérieurs aux dépenses réelles d'eau, électricité, taxe foncière et ordures ménagères. La décision modificative s'établira ainsi : - 1000€ au compte 022, + 1000€ au compte 673.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer un avenant de marché au SIEOM

Une autorisation doit être donnée au président pour signer un avenant pour le marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries communautaires à compter du 1^{er} mai 2019. Cet avenant a pour objet d'acter le changement de titulaire, suite à la liquidation judiciaire de la SAS Decamp-Dubos. C'est l'entreprise Remondis DD qui a été créée et a repris l'activité de Decamp-Dubos. Cette modification n'induit aucune incidence financière sur le marché initial. Elle concerne deux lots :

- Lot n°4 : traitement des gravats,
- Lot n°6 : valorisation des cartons.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) pour la réalisation d'un pôle de santé libéral à Gournay-en-Bray.

La commission d'appel d'offres (C.A.O.) s'est réunie le 2 juillet ^{dernier} ~~prochain~~ pour étudier les réponses des 7 entreprises qui ont remis une offre pour l'A.M. O du pôle de santé libéral de Gournay-en-Bray. M. Picard présente le rapport de la C.A.O. Les deux critères de sélection sont : 60% valeur technique et 40% pour le prix.

Les membres de la C.A.O ont décidé de retenir l'entreprise SYNOPSIS, basée à Bois-L'Evêque (76), compte-tenu de ses qualifications et de son classement. Cette entreprise a obtenu la note finale de 86,34/100.

Le conseil délibère à l'unanimité pour valider la décision de la C.A.O.

Lancement des marchés de travaux pour l'aménagement de la Z.A de La Feuillie.

Une autorisation doit être donnée pour lancer les marchés de travaux pour l'aménagement de la Z.A de La Feuillie. Les études de MOE sont en cours de finalisation. La relecture et la validation interviendra courant de l'été. Les appels d'offres pourront ainsi être lancés cet été pour une remise des offres en septembre et une attribution au conseil communautaire de fin septembre si tout va bien. Les travaux pourront ainsi commencer courant octobre/novembre, avant que la

saison ne se prête plus au terrassement. Pour cette réalisation, l'état accompagne la collectivité en versant une subvention au titre de la D.E.T.R de 94 000 €, ainsi qu'une subvention D.S.I.L (dont le montant reste à confirmer, le taux sera de l'ordre de 20%). Le montant estimatif des travaux s'élève à 434 000 € HT, il a été inscrit au BP 2019.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Département

M. Picard laisse la parole à M. Canu qui présente la délibération qui doit être prise pour autoriser le président à déposer une demande de subvention auprès du Département, pour le balisage des 12 boucles de randonnée du secteur de Forges-les-Eaux. Ces 12 itinéraires ont été validés par la commission le 1^{er} avril dernier. Pour ces travaux, la subvention perçue avoisinera les 10 000€.

M. Canu rappelle aux communes de ce secteur de ne pas oublier de délibérer pour finaliser l'inscription de ces boucles à la cartographie.

M. Legay demande s'il y aura des liaisons entre les boucles.

M. Canu lui répond que le dossier de la boucle interco (83 Km) passera en commission en octobre prochain.

M. Dion demande si une modification des chemins à entretenir est intervenue

M. Canu lui répond que seuls les chemins répertoriés sont entretenus.

M. Grisel précise que les communes n'ont pas forcément les moyens d'entretenir les chemins de randonnée qui ne sont plus entretenus par la CC4R.

M. Canu répond que la CC4R ne peut pas entretenir tous les chemins, même ceux qui ne sont pas répertoriés, par contre, si le Maire souhaite ouvrir et entretenir un chemin non répertorié, cela se fera sous sa responsabilité.

M. Duclos pense que les communes doivent être informées de la liste des boucles entretenues.

M. Nottias ajoute que si le chemin n'a pas été validé par le Département, le Maire ne peut pas rouvrir un accès pour le répertorier en chemin de randonnée.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Informations diverses :

Dossier enfance RAMI :

M. Picard laisse la parole à Céline Elie qui précise que les deux études en cours, fin de DSP et diagnostic de territoire feront l'objet de réunion à partir de septembre.

Mme Elie présente le Bilan du RAMI du 1^{er} semestre 2019 qui retrace l'activité du relais depuis le 1^{er} janvier dernier soit : 9 entretiens physiques, 66 entretiens téléphoniques, 106 permanences et 10 réunions. 58 ateliers ont été organisés et il s'avère que les assistantes maternelles préfèrent venir aux ateliers sur Gournay, il y a peu de fréquentation en itinérance.

Mme Lesueur précise qu'il aurait été bien d'avoir le nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire du RAMI.

M. Picard lui répond que ce chiffre est connu, puisque chaque commune reçoit le listing du département précisant le nombre d'agrément d'assistantes sur son territoire.

Mme Elie répond qu'il existe environ 69 assistantes maternelles référencées. Elle propose :

- De modifier le planning des activités dès la rentrée prochaine, en instaurant l'itinérance à la demande
- D'augmenter les ateliers sur Ferrières en Bray et au RAMI sur Gournay-en-Bray.
- De bloquer la journée du lundi qui sera réservée aux réunions.

Mme Cumont demande si une assistante maternelle de La Feuillie peut venir au RAMI à Gournay?

Mme Elie répond que c'est possible de venir si l'atelier n'est pas complet.

Mme Bréquigny demande quand cette activité sera étendue sur tout le territoire.

Mme Elie répond qu'elle relance régulièrement la CAF, qu'elle doit rencontrer avant la fin de l'année, en espérant avoir une réponse positive pour 2020.

M. Quesney demande s'il est possible de savoir si une assistante maternelle d'une commune fréquente le RAMI.

Mme Elie répond que le nom ne pourra peut-être pas être communiqué mais le nombre oui.

M. Duclos demande s'il est possible de mettre en œuvre, par le biais du RAMI, une promotion pour faire venir les assistantes maternelles dans les communes.

Mme Elie répond que c'est un projet inscrit dans le dossier de présentation pour la CAF.

Guide du routard :

Mme Dion présente le guide du routard qui est sorti en juin. Le lancement a eu lieu à Brémontier-Merval avec une visite du verger conservatoire le matin, et la présentation du guide l'après-midi. Ce guide est important pour le pays de Bray d'un point de vue touristique. Mme Dion pense qu'il est important que chaque mairie possède un guide du routard qui peut faire l'objet, par exemple, d'un cadeau de bienvenue aux nouveaux habitants. Le guide est en vente dans tous les offices de tourisme et dans certaines librairies. Son prix est de 4,90€.

E.P.C.I TOUR :

M. Picard reprend la parole pour faire part aux élus des sujets qui ont été abordés en EPCI Tour en juin, à savoir :

- Recomposition de l'organe délibérant : la répartition des délégués de la CC4R changera en 2020, deux délégués en moins pour la CC4R.

- Accessibilité : la loi impose aux communes de mettre l'accessibilité de leurs bâtiments communaux aux normes. Les communes rencontrent des difficultés pour financer ces mises aux normes. Le calendrier ADAP échu, les communes seront pénalisées financièrement.

- G.E.M.A.P.I : la CC4R va peut-être devoir devenir compétente en matière d'eau pluviale.
- Agence nationale de la cohésion des territoires qui est intervenue pour la création des maisons de services.
- Convention scolaire : l'état va proposer aux communes et SIVOS de se regrouper sur la base du volontariat.

-

P.E.M :

M. Picard informe les élus que le P.E.M. a été entretenu par les agents de la CC4R (SIEOM). Ce travail qui a nécessité beaucoup de temps et qui permet une certaine polyvalence aux agents de cette structure.

S.S.I.A.D :

M. Picard rappelle aux élus que la CC4R était en attente de la réponse du comité technique du CDG 76 pour la partie transfert des agents du SSIAD vers la croix rouge. Le CDG 76 a émis un avis favorable au transfert conformément aux documents transmis. La croix rouge doit finaliser l'ensemble des éléments contractuels de ce transfert qui interviendra si tout se passe bien au 1^{er} novembre. Il tiendra les élus au courant des échanges avec la croix rouge qu'il doit rencontrer prochainement.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 19 septembre à la salle des fêtes de Rouvray-Catillon à 19h00.

Questions diverses :

M. Turban revient sur le dispositif Séniors-Séniors qui a été présenté succinctement à Nolléval, en avril dernier. Il avait demandé à avoir une démonstration concrète de ce dispositif lors d'un prochain conseil.

M. Picard a convenu avec l'association d'une présentation en septembre, il conviendra de désigner des personnes au niveau communal pour relayer les informations. Si la convention est signée, ce sera pour une période de 1 an.

M. Turban pense qu'il conviendra de signer quand les élus auront mesuré l'intérêt du fonctionnement et quand ils seront d'accord pour la mise en place d'un tel dispositif.

M. Patris souhaite attirer l'attention des élus sur trois points :

1/ Il propose de regrouper toutes les forces (au niveau communautaire ou communales) pour faire une étude d'impact sonore de la ligne ferroviaire.

M. Picard propose d'organiser une réunion avec les Maires concernés par le tracé de la ligne.

2/ Problème de circulation intempestive sur la Zone d'activité de l'Europe : Ce problème est récurrent et deviendra peut-être définitif.

3/ Eaux pluviales : M. Patris pense que la CC4R va « subir » la compétence eaux pluviales, au vu des événements climatiques, avec des crues décennales régulières et des épisodes pluvieux ingérables.

M. Picard répond que tous les administrés subissent ces désagréments liés aux inondations, mais aussi à la circulation difficile lors des travaux qui présagent de ce qui se passera lorsque les passages à niveaux seront fermés. Il est conscient de l'impact sur les réseaux d'eaux pluviales avec l'installation de viaduc près des rivières.

Mme Legendre demande si la CC4R peut mettre à jour la liste des membres qui siègent dans les différentes commissions en y ajoutant les membres qui représentent le conseil de développement.

M. Picard lui répond que cette liste sera mise prochainement à jour et adressée aux élus par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

